



QUINZIÈME ANNÉE VOL. XXIX, No 20

Samedi 15 Mai 1897

La  
**SEMAINE RELIGIEUSE**

DE  
**MONTREAL**

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque  
de Montréal.

*PRIX DE L'ABONNEMENT*

Un an: \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

*ADMINISTRATION*

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.

ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs-relieurs, 421 rue St-Paul.

# DAVID OUIMET

**PLOMBIER, FERBLANTIER ET COUVREUR**

Poseur d'appareils à Gaz et de système de chauffage  
à vapeur et à eau chaude

48 rue St-Laurent . . .

19<sup>1</sup>/<sub>2</sub> rue St-Chs-Borromée

MONTREAL

Tarif indépendant

*Dépôt au Gouvernement \$25,000.00*

*Capital souscrit \$250,000.00*

**ST. LAWRENCE COMPAGNIE D'ASSURANCE  
- CONTRE LE FEU -**

BUREAU PRINCIPAL :

**10, PLACE D'ARMES, MONTREAL**

J. GUSTAVE LAVIOLETTE,  
Président.

G. de G. LANGUEDOC,  
Sec.-Trés:

F. GAUTHIER,  
Gérant.

*CERTIFICAT de DEPOT*

QUEBEC, 10 DÉCEMBRE 1896.

Je certifie, par les présentes, que la Compagnie d'Assurance contre le feu St. Lawrence, de Montréal, a déposé, entre les mains du Gouvernement de la Province de Québec, la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS, tel que requis par l'Ordre en Conseil du 20 juin 1896.

(Signé) H. T. MACHIN, Asst-Trés. de la Prov. de Québ.

PIERRE GAUTHIER, Agent autorisé, Montréal, — 71, rue Champlain.

Nous attirons l'attention du clergé et des communautés religieuses sur les  
taux réduits de notre Compagnie, qui n'est pas dans l'Association combinée des  
Assurances.

**Aux Messieurs du Clergé**

**MANDEMENTS**

**Lettres Pastorales, Circulaires**

**ET AUTRES DOCUMENTS**

Publiés dans le diocèse de Montréal depuis  
son érection. 11 volumes, brochés.

**EN VENTE**

**A l'archevêché de Montréal**



# MACHINES A ECRIRE

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs les membres du clergé, et surtout les directeurs de maisons d'éducation, que nous avons l'agence des machines à écrire

**PEERLESS  
DENSMORE,  
PEERLESS,**

**REMINGTON-SHOLES,  
HARTFORD:**

Ces machines sont les plus perfectionnées et peuvent satisfaire tous les goûts, toutes les exigences et toutes les bourses.  
Nos fournitures, telles que rubans pour toutes machines, papier carbone, papiers toile, pupitres, etc., sont garanties supérieures sous tous les rapports.  
Machines de seconde main, en parfait état.

Fournitures de Miméographe et de Néostyle

Une visite (ou correspondance) est respectueusement sollicitée.

## OLEMENT & CUSSON

AGENTS GÉNÉRAUX

Bâtisse des Chars Electriques, Cote de la Place d'Armes,  
Téléphone Bell 2065 MONTREAL, P. Q.

Catalogues et échantillons d'écriture franco.

## J. B. RESTHER & FILS

ARCHITECTES

BUREAU : Bâtisse Imperiale 1er etage, No. 13

107 RUE SAINT-JACQUES

Téléphone Bell. 1800.

MONTREAL.

MM. Resther se chargent de plans, devis, et surveillance des travaux, pour construction d'églises, collèges, couvents, etc., etc. Des conditions spéciales sont faites aux corporations religieuses.

MM. RESTHER sont recommandés par plusieurs corporations religieuses importantes.

Tél. Bell 7354.

Tél. des Merchants 216

## JOSEPH COUSINEAU

MAROHAND DE

**BOIS ET CHARBON**

MONTREAL

130 RUE LAGAUCHETIERE,  
COIN DE LA RUE BEAUDRY)

## Prières des Quarante-Heures

LUNDI	17	MAI	— St-Cathbert.
MERCREDI	19	“	— Ste-Monique.
VENDREDI	21	“	— St-Gabriel de Brandon.

## Fêtes de la semaine

DIMANCHE	16	MAI	— 4 Pâq., du Dim. semid.
LUNDI	17	“	— S. Paschal, C., d.
MARDI	18	“	— S. Venant, M., d.
MERCREDI	19	“	— S. Peirre Cél., P. C., d.
JEUDI	20	“	— S. Bernardin, C., sem.
VENDREDI	21	“	— S. Jean Népomucène, M., d..
SAMEDI	22	“	— S Léon le G., P. D., d. (du 11 avril).

## La Semaine Religieuse de Montréal

S'adresser :  
 Pour la Rédaction, à M. G. Dauth, Archevêché de Montréal.  
 Pour l'Administration, à M. L. E. Cousineau, Archevêché de Montréal.  
 Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents  
 défunts de ses abonnés.



**LAPRÉS & LAVERGNE**  
**Photographes**  
 N°360 RUE ST DENIS  
 TEL BELL 7283. MONTREAL.  
 MARCHAND 843. P. Q.

MM. LAPRES & LAVERGNE  
 Sont les  
**Photographes**  
 Attitrés du Clergé  
 25 % de réduction pour le clergé et  
 les communautés religieuses.  
 MM. LAPRES & LAVERGNE ont un  
 manteau romain à la disposition de  
 leurs clients.

# ALBERT GAUTHIER

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER

## D'Ornements d'Eglise

### Bronzes et Chasubleries

Statues de toutes descriptions, Chemins de croix en bas-relief, en peinture  
 à l'huile, en Chromos et Lithographies, Magnifiques choix de Lampes de sacre-  
 tuaire, Lustres, Chandeliers d'autel et Candélabres, Calices, Ciboues, Ostensoirs  
 et Burettes. Vin de messe de Sicile, Madère et Taragone.

Clerges approuvés pour le culte par les autorités de l'archevêché de Montréal

Magnifique candélabre br eveté au Canada et aux Etats-Unis,  
 sept lumières, pouvant donner au-delà de cent changements diffé-  
 rents, aux prix de \$32.50 la paire.

SPECIALITE POUR AUTEL EN TOUS STYLES ET DE TOUS PRIX

1677 rue Notre-Dame • Montréal



## Société Co-Opérative de Frais Funéraires

(Incorporée. Capital \$30,000)

Bureau central :

**1725 rue STE-CATHERINE**

Tel. Bell. 6235

Tel. March. 563

Succursales :

**1042 rue Ste-Catherine**

**2159 rue Notre-Dame**

### ATTENTION !

Une société qui mérite l'encouragement du public en général, riches et pauvres, est bien la " Société Co-Opérative de Frais Funéraires " qui, depuis sa fondation à Montréal, a donné au public la plus grande satisfaction. Il faut l'encourager parce qu'elle rend les plus grands services à ses abonnés comme à tous ceux qui veulent des funérailles grandioses. Il suffit de jeter un coup d'œil sur leur système, expliqué plus bas, pour se convaincre que pas un entrepreneur de pompes funèbres ne peut offrir les avantages qu'elle offre au public aux conditions suivantes :

Une belle décoration de la chambre mortuaire, cercueil fini en bois de rose ou en drap, au choix. Corbillard à deux chevaux pour transporter le corps de la maison à l'église, et au cimetière de la ville. Ci-dessous les taux :

De naissance à 5 ans, \$1.00 par année.	De 30 ans à 45 ans, \$1.00 par année.
De 5 ans à 30 ans, .75 par année.	De 45 ans à 55 ans, 1.50 par année.
De 55 ans à 65 ans, 2.50 par année.	

Funérailles de toutes classes, à bas prix. Embaument de première classe.

La seule société de pompes funèbres incorporée offrant des garanties solides.

## La Compagnie d'approvisionnement alimentaires (Limitée)

**87 ET 89 RUE ST-JACQUES, MONTREAL**

Tient constamment un stock des mieux assortis destiné à MM. les membres du clergé.

## Vins de Messe, Cierges, Chandelles de Cire

(Approuvés par les autorités ecclésiastiques de Montréal).

**HUILES d'Olive pour sanctuaire, Veilleuses, Verrines**  
**Encens, Braise Encens, Etc., Etc.**

Envoi du Prix Courant et échantillons sur demande.

# ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES

Edifice de la Banque d'Épargne

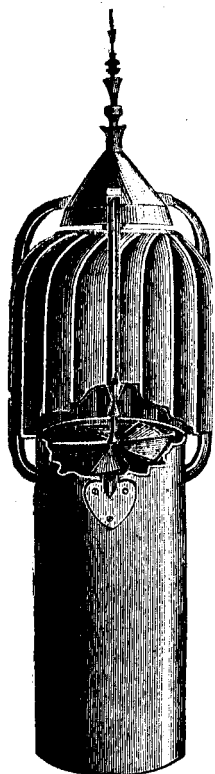
**MONTREAL**

Prêts aux Fabriques et aux Communautés religieuses, Consolidation de Dettes, par annuités, avec amortissement. Négociations de Débentures pour Municipalités et Commissaires d'Écoles. Prêts aux Particuliers, sur hypothèque de Biens-Fonds. A ceux qui ont de l'argent à prêter, j'ai toujours des demandes pour des emprunts à 6 %, intérêt payable semi-annuellement.

# LE VENTILATEUR

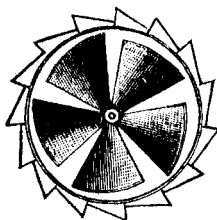
# EOLIEN

(BREVETÉ 26 MAI 1894.)



L'appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des

Manufactures  
Edifices . . .  
. . . Publics,  
. . . Eglises . . .  
Maisons . . .  
. . . d'Education,



Résidences . . .  
. . . Ecuries,  
Cabinets . . .  
. . . d'Aisance.  
Etc., Etc. . .

Il est mis en mouvement, non seulement par le moindre vent, mais aussi par la différence de température de l'intérieur et de l'extérieur de la bâtisse. L'hélice placée à l'intérieur de ce ventilateur établit un courant d'air continu et aspire toutes les poussières, la fumée, les vapeurs, l'air vicié, etc.

Le "Ventilateur Eolien" est hautement recommandé par les principaux architectes, est en usage dans un nombre considérable d'usines et de maisons d'éducation, etc.

FAIT EN PLUSIEURS GRANDEURS

## Lessard & Harris

PROPRIETAIRES ET MANUFACTURIERS

Aussi : COUVREURS, PLOMBIERS et POSEURS  
D'APPAREILS de CHAUFFAGE.

RÉFÉRENCES : — Séminaire de philosophie de Montréal, Université Laval, les Dames du Sacré-Cœur de Montréal, le Monument National, l'Hospice Gamelle, la Providence du Mile-End, les Sœurs de Ste-Croix, Montréal, et toutes les écoles des Commissaires catholiques de Montréal.

421½. RUE CRAIG. Montréal.

Bell Telephone 2235. **Blouin, Desforges & Latouralle,**

**PLOMBIERS**

Poseurs d'Appareils à Gaz, Chauffage à Eau Chaude, Vapeur, Basse ou Haute Pression  
Couvreur en Ardoise, Gravois, Métaux, Etc.

**BUANDERIES ET CUISINES A VAPEUR, UNE SPECIALITE.**

Plaqueurs sur Or, Argent, Nickel, Cuivre, Etc.

Polisseurs, Graveurs et Vernisseurs sur toute sorte de Métaux.

**520%, RUE CRAIG, Montréal.**

REFERENCES. — Sœurs Grises. — Congrégation N.-Dame. — Bon Pasteur. —  
Jésus-Marie. — Cathédrale de Montréal. — Eglise de N.-D. de Lourdes. — Pointe  
St-Charles. — Lachine, etc., etc. — Une attention toute spéciale aux commandes du  
Clergé et des Communautés Religieuses.

ETABLISSEMENT 1874

**G. A. LAMONTAGNE & CIE**  
**MARCHANDS TAILLEURS**

**No 1536 Rue Ste-Catherine, Voisin de la Banque d'Epargne**

**MONTREAL**

Nous accordons au Clergé et aux Communautés religieuses  
une attention toute spéciale.

**SPECIALITE : TWEEDS FRANCAIS, ANGLAIS, ECOSSAIS et CANADIENS.**

**Marbrerie Canadienne**

Granit et Marbre de différentes Couleurs

36 RUE WINDSOR — MONTREAL

**T. ROCHON & FILS**

Successeurs de A. R. CINTRAT

Telephone No 2973. **Marbrier Sculpteur**

Monuments, Pierres Tumulaires, Autels et Devants de Cheminées, Carrelage  
en Marbre et Mosaïque, etc.

Référence : Archevêché de Montréal.

**D. A. BEAULIEU**  
**DECORATEUR**

Fabricant de Vitraux peints et en mosaïque  
Constructeur et Décorateur d'Autels et de Chaires

Décorations d'églises, chapelles, résidences, bureaux, statues, bannières reli-  
gieuses, etc.

Tout ouvrage fait avec soin et dans tous les styles. Satisfaction garantie.

**1986 rue Ste-Catherine**

# LIBRAIRIE C. O. BEAUCHEMIN & FILS

256 & 258, RUE ST-PAUL, MONTRÉAL.

---

**UNE : BELLE : OCCASION.**

---

**\$1.25 au lieu de \$3.00**

*(Franco poste \$1.38)*

## COURS SUPÉRIEUR D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

spécialement à l'usage des collèges, petits séminaires et autres établissements d'instruction. Ouvrage également très utile aux gens du monde qui désirent connaître à fond la religion,

par **Mgr CONRAD MARTIN**, évêque de Paderborn.

2 beaux volumes 8½ x 5½ ensemble de 1,060 pages, solide reliure en veau marbré.

---

.... "C'est un tableau vraiment grandiose de la révélation chrétienne dont les détails sont si bien à leur place et si habilement subordonnés les uns aux autres, que l'intelligence comme le regard s'y repose avec une entière satisfaction. Nous y avons remarqué plus particulièrement les pages, si importantes d'ailleurs, consacrés aux prophéties et aux miracles, c'est-à-dire à l'élément surnaturel et sensible qui sert de base à tout l'édifice. Celles qui traitent de l'Eglise catholique sont aussi très dignes d'attention. Si la foi n'était qu'une évolution de l'ordre rationnel, nous pourrions assurer que personne ne les lirait sans conclure que là est la vérité, et, par conséquent, la vraie planche de salut.

.... "L'auteur ayant en vue surtout les personnes du monde en général et les jeunes gens des collèges en particulier, c'est-à-dire des lecteurs qui n'ont pas toujours le temps et qui ont rarement le désir d'aller aux dernières profondeurs des vérités religieuses, a écarté de son livre les problèmes scientifiques, les subtilités de la dialectique, les hardiesses de la mystique ainsi que les questions exclusivement du domaine du ministère pastoral. "Dire que cet auteur est **Mgr Martin**, évêque de Paderborn, l'un des prélats les plus éminents de toute l'Allemagne, c'est affirmer que le livre va droit à son but, sans faiblir jamais. ● On rendra, nous l'espérons, le même témoignage à la traduction de M. le chanoine **Eicher**: rien n'y manque pour le fond non plus que pour la forme, qui est toujours correcte, et même distinguée.

*(Bibliographie catholique.)*



---



---

LA

**Semaine**

**Religieuse**

DE MONTREAL

---



---

**SOMMAIRE**

I Offices extraordinaires. — II Quelques notions de droit public ecclésiastique.  
 — III Décisions des congrégations romaines. — IV Le bienheureux Pierre Fourier.  
 — V Les deux grognards, une première communion. — VI Informations. — VII  
 Avis. — VIII Actions de grâce. — IX Aux prières.

**OFFICES EXTRAORDINAIRES**

Confirmation. — *Dimanche, le 16 mai* — A 7½ heures du matin, au  
 Jardin de l'Enfance.

**QUELQUES NOTIONS**

**DE DROIT PUBLIC ECOLESIASTIQUE**

Ve ARTICLE

**CHAMP D'ACTION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT**



ÉON XIII, dans son incomparable encyclique *Immortale Dei*, a exposé d'une manière vraiment lumineuse le point que nous abordons. « Dieu, dit-il, a divisé le gouvernement du genre humain entre deux puissances : la puissance ecclésiastique et la puissance civile ; celle-là préposée aux choses divines, celle-ci aux choses humaines. Chacune d'elles en son genre est souveraine : chacune est renfermée dans des limites parfaitement déterminées

« et tracées en conformité de sa nature et de son but spécial. Il y a donc comme une sphère circonscrite dans laquelle chacune exerce son action *jure proprio*. Toutefois leur autorité s'exerçant sur les mêmes sujets, il peut arriver qu'une seule et même chose, bien qu'à un titre différent, mais pourtant une seule et même chose ressortisse à la juridiction et au jugement de l'une et de l'autre puissance. Il était donc digne de la sage Providence de Dieu, qui les a établies toutes les deux, de leur tracer leur voie et leurs rapports entre elles. »

Mais quelles seront cette voie et ces rapports ? le Souverain-Pontife nous le dit un peu plus loin : « On ne peut se faire une juste idée de la nature et de la force de ces rapports qu'en considérant la nature de chacune des deux puissances et en tenant compte de l'excellence et de la noblesse de leurs buts, puisque l'une a pour fin prochaine et spéciale de s'occuper des intérêts terrestres, et l'autre de procurer les biens célestes et éternels. Ainsi tout ce qui dans les choses humaines est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Eglise. Quant aux autres choses qu'embrasse l'ordre civil et politique, il est juste qu'elles soient soumises à l'autorité civile puisque Jésus-Christ a commandé de *rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* »

Guidés ainsi par le Pontife infaillible, nous pourront facilement suivre la ligne qui délimite le champ d'action de l'Eglise et celui de l'Etat.

Le premier jalon que nous rencontrons est bien en évidence, et il nous apparaît sous cette forme : tout ce qui est purement spirituel tombe sous la juridiction exclusive de l'Eglise ; tout ce qui n'est que temporel est du ressort de l'Etat. De là, sans hésitation possible, il faut ranger dans le domaine de l'Eglise la prédication de l'Evangile, l'administration des sacrements, la direction des consciences etc ; et dans celui de l'Etat, les questions de commerce, d'industrie, d'agriculture, de colonisation, etc.

Si à l'aide de ce premier point de repère, l'on peut marcher en toute sûreté pendant longtemps, il arrive pourtant un moment où il importe de s'avancer avec plus de précaution : les jalons devenant moins apparents, et les *incidents de frontières*, pouvant se produire facilement.

En effet, sur les confins du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir civil, ainsi que sur les limites de deux pays voisins, il y a maints objets où les droits de l'une et de l'autre puissance viennent en contact, et font naître ces difficiles problèmes qu'on appelle *questions mixtes*.

Les questions mixtes, prises dans le sens large, sont de trois espèces : les unes touchent à des matières *directement* spirituelles mais qui peuvent influencer *indirectement* sur le temporel ; les autres se rapportent à des choses qui tout en étant *directement* temporelles atteignent cependant *indirectement* le spirituel ; enfin il y a celles qui en même temps intéressent *directement* et le temporel et le spirituel.

Ainsi, la proclamation des principes chrétiens est une chose *directement* spirituelle, qui ne laisse pas cependant d'avoir souvent son écho dans le domaine temporel. Par contre, l'administration des biens terrestres relève *directement* du temporel, mais le spirituel peut en certains cas y être intéressé. L'instruction du peuple nous offre un exemple où le temporel et le spirituel ont *directement* des intérêts à surveiller.

Ces quelques applications vont nous permettre de continuer à établir plus nettement la ligne de démarcation entre le domaine ecclésiastique et le domaine civil.

Quand il s'agit de matières qui de *leur nature* se rapportent au bien suprême, l'Eglise seule est compétente. Sur ce terrain l'Etat ne peut s'arroger aucun droit, pas même sous prétexte que l'action de l'Eglise entraîne avec elle quelque dommage temporel. La raison en est que la fin spirituelle que poursuit l'Eglise est nécessaire d'une manière absolue, tandis qu'un bien temporel ne peut être recherché qu'autant qu'il n'empêche pas l'obtention d'un bien supérieur. Les Apôtres ont soutenu courageusement cette doctrine. Aux Juifs qui leur enjoignaient de ne plus prêcher le nom de Jésus afin de ne pas troubler l'ordre public, ils répondirent : « Il importe d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

Par rapport aux objets temporels en *eux-mêmes* l'Etat a des droits très étendus, même exclusifs, quand aucun bien spirituel n'est en jeu. C'est lui qui possède la juridiction *ordinaire* et *directe*. Cependant son action peut être limitée par le pouvoir que confère à l'Eglise la supériorité de sa fin ; mais cela n'arrive que dans des cas *extraordinaires* et *indirectement*.

Chacun peut voir que nous touchons ici à la fameuse question du

*pouvoir indirect* de l'Eglise sur les choses temporelles. Il importe de bien déterminer en quoi consiste ce pouvoir ; et pour cela nous laisserons la parole à Mgr d'Hulst : (1) « L'Eglise et le Pape, qui réunissent leurs pouvoirs, peuvent tout *directement* sur le spirituel ; ils ne peuvent rien *directement* sur le temporel, parce que les choses de ce monde ne sont pas l'objet propre de leur juridiction. Mais comme il arrive souvent que la solution donnée aux affaires temporelles, influence en bien ou en mal les intérêts spirituels, l'Eglise peut atteindre le temporel à *travers* le spirituel (c'est ce qui explique le mot *indirect*) et prescrire aux souverains et aux peuples ce qu'exige le bien de la religion. »

A ceux qui pourraient trouver étrange que nous réclamions pour l'Eglise un pouvoir indirect sur les choses temporelles et que nous refusions à l'Etat toute juridiction sur le spirituel, nous rappellerons que cette différence est la conséquence rigoureuse de la supériorité de but que possède l'Eglise et que n'a pas l'Etat. L'Eglise, en effet, qui est chargée de nous mettre en possession du bien suprême doit avoir, avant toute autre puissance, les moyens de remplir son importante mission. Or, parmi ces moyens, le premier est sans contredit celui d'écarter les obstacles qu'un pouvoir inférieur aurait placé sur le chemin. Si donc une loi civile, par exemple, met en péril le salut des âmes ou entrave l'action du pouvoir religieux, l'Eglise peut au nom de sa fin prépondérante atteindre cette loi. En outre, et toujours parce que nous devons faire servir à notre éternelle destinée même les biens de ce monde, l'Eglise peut, autant que cela lui est nécessaire, faire sentir les effets de sa juridiction jusque sur les objets temporels.

C'est encore au nom de la suprématie que lui confère sa fin supérieure que l'Eglise réclame le droit de se prononcer d'autorité lorsque survient un conflit entre le temporel et le spirituel, de juger quand, et dans quelle mesure, le temporel est nécessaire au spirituel, et de déterminer quelquefois les moyens que l'Etat doit employer pour subvenir aux légitimes exigences de la fin surnaturelle.

Et nous le répétons, si l'Etat n'a pas des pouvoirs aussi étendus, c'est tout simplement parce qu'il a une mission inférieure à celle de l'Eglise ; en d'autres termes, c'est parce qu'il importe moins de posséder les biens terrestres que de se sauver.

Indiquons maintenant les limites des puissances religieuse et sécu-

---

(1) V. Conférences du carême de 1895, Note 24.

lière sur le terrain des questions mixtes de la troisième catégorie, c'est-à-dire des questions qui intéressent directement et la fin spirituelle et la fin temporelle, comme sont le mariage, la justice, etc.

Sur ces matières l'Etat et l'Eglise ont des pouvoirs directs, l'un et l'autre peuvent disposer de ce qui concerne leur fin propre. Cependant, à cause toujours de sa supériorité, l'Eglise peut en certains cas restreindre accidentellement la compétence civile. Ainsi l'Etat ne peut sur ces objets faire abstraction des actes ecclésiastiques en prescrivant ce que l'Eglise défend, en défendant ce que l'Eglise prescrit. De même l'Etat ne peut absolument rien sur *la substance* d'une chose d'ordre surnaturel, ni sur les effets qui en sont inséparables. Il ne peut, par exemple, légiférer ni sur le contract matrimonial lui-même, ni sur la légitimité des enfants, qui est une conséquence nécessaire et inséparable d'un mariage valide. Mais pourvu que l'Etat tienne compte des devoirs que lui impose sa subordination à l'Eglise, il peut agir sur les matières mixtes d'ordre naturel et sur les effets temporels qui sont *séparables* d'un objet surnaturel. C'est ainsi qu'il a le droit de promulguer des dispositions tendant à faire respecter la justice dans les contrats ou à régler les modes de succession de père à fils.

D'après ce que nous avons dit jusqu'ici, il est facile de voir que l'Eglise d'abord se taille son champ d'action, et que l'Etat ensuite prend le sien. L'Eglise, en vue de sa fin, dispose *directement* du spirituel, et indirectement du temporel, quand la chose lui est absolument nécessaire ; et c'est alors seulement que l'Etat peut commencer à agir. Les auteurs résume cette doctrine dans le principe suivant : *Incipit legislatio civilis uti desinit jus canonicum.*

Qu'on ne s'effraie pas trop du monopole que possède l'Eglise sur le spirituel, ni de l'action indirecte qu'elle peut exercer sur le temporel, ni des limites qu'elle impose quelquefois à la compétence de l'Etat, car l'Eglise aussi a des devoirs qui la maintiennent dans sa sphère d'activité : elle doit à Dieu de ne pas entraver sans un intérêt majeur la réalisation d'une fin honnête ; elle doit aux citoyens de ne pas les empêcher, sans une vraie nécessité, de rechercher des biens légitimes ; elle se doit à elle-même de ne pas s'exposer aux réactions populaires qui suivent toujours les abus de pouvoir. Notons enfin que très souvent les questions mixtes font l'objet de traités entre les chefs d'Etat et les Souverains-Pontifes. « Dans de telles circonstances, l'Eglise, ainsi que le dit Léon XIII, donne des preu-

« ves éclatantes de sa charité maternelle en poussant aussi loin que possible l'indulgence et la condescendance. »

E. R.

AUTEURS À CONSULTER : Cavagnis : *Juris pub. Eccl. inst.* Vol. I. P. 247. Nos 337 à 432, et tout le vol. II. ; P. Libérateur : *Le droit public de l'Eglise.* P. 316 etc. ; Mgr d'Hulst : *Carême de 1895.* IVe et Ve conf. avec les notes ; Ferretti : *Phil. moralis inst.* vol. III., thèse XCV et XCVI ; Bellarmin : *de Romano Pontifice.* Lib. V. chap. VI. ; Dom Benoît : *La cité anti-chrétienne au XIXe siècle.*

## DECISIONS DES CONGREGATIONS ROMAINES

### Ornementation des repositoires le Jeudi Saint

**LES** deux questions suivantes avaient été posées à la Sacré-Congrégation des Rites : 1o Peut-on, sur l'autel où l'on expose le Saint-Sacrement à l'adoration des fidèles, et où on le conserve les jeudi et vendredi de la Semaine Sainte, représenter la sépulture de N.-S., ou l'institution de la Sainte Eucharistie ?

2o Peut-on, pour orner le même autel, représenter, au moyen de statues ou de peintures la Sainte Vierge, saint Jean l'Évangéliste, sainte Marie-Madeleine, les soldats et d'autres choses semblables ?

Le 15 décembre 1896, la Sacrée-Congrégation répondit « affirmativement » à la première, et « négativement » à la seconde.

Remarquons que la première réponse enseigne le contraire de l'opinion communément reçue, d'après laquelle les repositoires du Jeudi Saint ne doivent pas représenter la sépulture de Notre-Seigneur. La Sacrée-Congrégation des Rites enseigne qu'on peut y représenter, soit la sépulture de Notre-Seigneur, soit l'institution de la Sainte Eucharistie.

### Apparitions de Tilly

La congrégation du Saint-Office, ayant appris les événements extraordinaires de Tilly, a demandé à Mgr l'évêque de Bayeux des renseignements que Sa Grandeur s'est empressée de transmettre en exposant la ligne de conduite qu'elle avait suivie jusqu'à ce jour.

Dans sa réunion générale du mercredi, 17 mars, la congrégation du Saint-Office a examiné les documents que Sa Grandeur lui avaient adressés le 11 décembre de l'année dernière au sujet des visions et autres faits surnaturels qui se passeraient à Tilly-sur-Seulles, et les EEm. cardinaux inquisiteurs généraux ont rendu le décret suivant :

« L'évêque veillera à éviter tout ce qui pourrait paraître une approbation directe ou indirecte des visions, du pèlerinage, etc. Il notifiera aux fidèles, par l'organe d'un journal catholique, qu'il appartient à l'autorité ecclésiastique seule de porter un jugement, sur ces faits, et qu'on devra s'en tenir à ce jugement, s'il est prononcé. Il fera défense, en attendant, aux ecclésiastiques de s'ingérer dans l'examen de cette affaire. Quand à la suppression de la statue, il jugera dans sa prudence si elle est opportune et quand il conviendra de la faire. »

### Parcelles de la vraie Croix

Toute parcelle de la vraie Croix doit être considérée comme une *relique insigne* (13 janvier 1631, 12 avril 1823) ; on ne peut la placer dans le même reliquaire, ni l'exposer avec d'autres reliques : celles de la Passion seules peuvent y être jointes (6 mars 1826, 22 février 1847). L'exposition de la relique ne doit pas être trop fréquente, elle ne peut avoir lieu en même temps que celle du Saint-Sacrement (2 septembre 1741) ; il faut auprès du reliquaire au moins *deux* cierges, l'usage est de porter ce nombre à *six* (16 mars 1833) ; *in accessu, in recessu, in transitu*, en s'approchant, en s'éloignant et en passant, on fait la genuflexion ; devant l'autel où la relique est conservée, la genuflexion est remplacée par une *profonde inclination de tête* (23 mai 1835, 23 septembre 1837). Il est défendu d'exposer la relique sur le tabernacle (6 septembre 1845). — Pour l'exposition, le prêtre revêt le surplis et l'étole rouge, il encense la relique, *triplici ductu*, de trois coups, non à genou, comme pour le Saint-Sacrement, mais debout, et avec genuflexion avant et après l'encensement ; s'il devait donner la bénédiction avec la vraie Croix, il prendrait, après les encensements et la récitation du verset et de l'oraison de *Cruce*, le voile huméral ; la bénédiction se donne en traçant un signe de croix (31 mars 1821, 15 septembre 1737). — A la messe solennelle célébrée devant la

relique, celle-ci n'est encensée que *duplici ductu*, de deux coups, et debout ; en passant devant elle, on fait la gémuflexion (7 mai 1746) ; dans les processions, elle est portée sous le baldaquin, nu-tête et avec le voile huméral (6 mai 1826).

Toutes ces prescriptions sont bien faites pour nous donner une haute idée du respect que méritent les reliques de la sainte Croix.

Il se trouve que de simples particuliers possèdent des reliques de la vraie Croix. Comment les traitent-ils ? Qu'ils comprennent combien est précieux le trésor qu'ils possèdent et qu'ils sachent le vénérer et le préserver toujours de la moindre des profanations.

Le 25 mars 1889, N. S. P. le Pape a fait adresser par S. Em. le cardinal-vicaire l'avis suivant à tous les évêques :

Illustrissime et Révérendissime Seigneur, — Les reliques de la vraie Croix deviennent de plus en plus rares, il est à craindre qu'il ne s'en trouve même plus pour les évêques, alors que c'est une prérogative attachée à leur charge. Nous recommandons donc expressément, par ordre de Sa Sainteté Léon XIII, à Nos Seigneurs les évêques, de transmettre à leurs successeurs les reliques de la vraie Croix qui sont contenues dans leurs croix pectorales, de façon qu'après leur mort (par le soin et l'intermédiaire du chapitre de la cathédrale ou de celui qui, le siège vacant, remplacera l'évêque) ces reliques leur parviennent comme par droit d'héritage.

Ainsi, les évêques nouvellement nommés ne seront plus obligés de chercher des reliques de la vraie Croix, ce qui n'est pas sans difficulté aujourd'hui ; ils les trouveront ainsi toutes préparées en prenant possession de leurs sièges, à charge par eux de les transmettre à leur tour à leurs successeurs.

Ceci doit s'entendre seulement des reliques. Ils pourront disposer comme bon leur semblera des croix ou reliquaires en métal précieux où sont contenues les reliques. Après avoir enlevé les fragments du bois de la vraie Croix, ils peuvent donner et léguer ces reliquaires à qui il leur plaira, pour en disposer comme ils le voudront et même les vendre en évitant toutefois ce qui pourrait paraître un commerce profane. Ils ont en effet une valeur matérielle.

Je ne doute pas, Illustrissime Seigneur, que vous n'optem-



pérez pleinement au désir si juste de N. S. Père le Pape, etc.

En vertu des mêmes considérations et pour obvier autant que possible à la dispersion et même souvent à la perte des reliques de la vraie Croix, plusieurs évêques ont recommandé expressément aux prêtres de leur diocèse, qui possèdent personnellement des reliques de la vraie Croix, de les léguer à l'évêché ou à une église paroissiale ou même à une communauté ou congrégation religieuse.

## LE BIENHEUREUX PIERRE FOURIER

(Pour la *Semaine Religieuse*)



Le 27 mai, aura lieu à Saint-Pierre de Rome la canonisation du Bienheureux Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, fondateur de la Congrégation de Notre-Dame et réformateur des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin. Le Souverain-Pontife, pour donner à cette cause, qu'il a qualifiée de "Magnifique" la plus grande solennité, veut que le décret de canonisation soit promulgué au milieu de Son cher peuple de Rome réuni dans l'immense basilique.

C'est donc un nouvel astre qui va s'allumer au ciel de la Mère-Patrie. Quelle consolation pour la France catholique si cruellement éprouvée ! Quel triomphe pour la cause de l'éducation chrétienne ! Quand les congrégations enseignantes sont mises hors la loi, lorsque l'on veut soustraire la jeunesse à l'influence de la religion, voilà que la Voix infailible proclame digne des autels celui qui le premier eut la sainte audace de faire fleurir à l'ombre protectrice du cloître, cette plante si précieuse qui s'appelle une âme d'enfant. Mais l'apôtre de la jeunesse avait fait un plus beau rêve encore : il voulait voir ses vaillantes recrues couvrir tous les hameaux, toutes les campagnes ! On s'effraya alors de ce zèle qui parut une folie... Mais cinquante ans plus tard, l'idée du "Bon Père" recevait sa parfaite réalisation au sein de nos forêts canadiennes. Et ce fut une élève de la Congrégation de Notre-Dame, la vénérable Marguerite Bourgeoys, congréganiste au Monastère de Troyes, qui fit pour la France du Nouveau-Monde ce qu'il avait été impossible d'accomplir dans la vieille Europe.

L'œuvre des missions a été bénie comme celle des cloîtres ; plus de vingt-cinq mille enfants reçoivent dans les cent-six établissements de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal l'éducation chrétienne et l'instruction gratuite qui se donnent en France par les religieuses de Notre-Dame. Un grand nombre de monastères furent fondés par le Bien-

heureux P. Fourier lui-même ; entre autres ceux de Troyes, de Laon, de Soissons, de Paris, etc. On en compte trente aujourd'hui ; leur réputation n'est plus à faire surtout ceux des Oiseaux, de Moulins, de l'Abbaye-aux-Bois qui sont connus jusque sur les rives les plus lointaines.

En dépit de ses travaux de fondateur, le Bon Père n'abandonna jamais ses chers paroissiens de Mattaincourt et il savait se faire " tout à tous " afin de faire régner partout Jésus-Christ. Sa vie sacerdotale peut se résumer en ce mot du Père Lacordaire : " Il fut un saint prêtre. "

Homme de science et d'une vertu éminente, ce contemporain de saint François de Sales pourrait, selon l'expression de Mr Eug. Martin, professeur ès lettres, être comparé au saint évêque de Genève : " tous deux français d'esprit, de caractère, de langage ; tous deux apôtres de pays hérétiques ; tous deux fondateurs d'un ordre de femmes, et traversés dans la réalisation de leurs vues alors si nouvelles ; tous deux doux et humbles de cœur ! "

Avec l'univers catholique, invoquons ce Saint de demain à qui il ne manqua aucune gloire, pas même celle de la persécution.

## LES DEUX GROGNARDS

### Une première communion

**P**OUR être une bonne histoire, c'est à coup sûr une bonne histoire. Quand on me l'a contée, ma foi, je n'ai pas su d'abord si j'en devais rire ou pleurer. Pour être franc, je crois avoir fait les deux.

Ecochez plutôt :

Le colonel Vignolle et le commandant Berlière étaient liés par une amitié solide. On les eût pu comparer à Nisus et Euryale, Achille et Patrocle, Oreste... , mais laissons la mythologie.

Ils avaient vécu trente années côte à côte dans les camps ; ensemble, ils avaient eu le dos à moitié gelé sous Sébastopol, le crâne rôti dans les plaines du Mexique, la barbe roussie aux fusillades de l'année terrible...

Ils avaient enfin simultanément quitté le service, et, comme l'habitude de se voir était ancrée chez eux, autant que celle de la bouffarde, ils s'étaient tout bonnement retirés dans la même ville et dans le même quartier.

Chaque jour vous auriez pu les voir, sanglés dans leur redingote boutonnée hermétiquement, le ventre bombant sous l'étoffe, cheveux en brosse et barbe en pointe, remonter le boulevard jusqu'au café des « Trois Epées. »

Et le soir venu, régulièrement à huit heures sonnant, heure militaire, le commandant venait s'asseoir dans le salon du colonel, où tous les deux, ~~culottant d'innombrables pipes,~~ et devisant des luttes d'autrefois, se livraient à d'énervées parties d'impériale.

C'était des grognards de l'Empire, que diable ! et, pour eux, il n'y avait que ce jeu-là !

A ces réunions intimes, par amitié, pour se flatter un peu l'un et l'autre, le commandant disait à son ami « général, » et celui-ci ne l'appelait que « colonel. » C'était naïf, mais à dire vrai, c'était charmant.

Entr'eux grandissait, depuis dix ans, nous pourrions dire toute leur famille. C'était Jeanne, petite-fille du colonel Vignolle, à lui léguée par son fils, mort capitaine au Tonkin.

Elle était leur rayon de soleil, leur fée, leur reine.

Quand arrivaient à la rescousse, la terrible goutte et les lancinantes sciaticques, il fallait la gentillesse de ce petit printemps en robe de mousseline, pour fondre la neige de ces deux vieux hivers.

Elle tirait leur moustache blanche et c'était fini.

Avec ce mignon nuage dans leur ciel, ils étaient heureux. Oui, oui ! Mais là, pour être franc, disons qu'il y avait un point noir ! Oh ! je n'entends pas la goutte et le reste. Non ! quelque chose de pis encore.

Je ne sais vraiment comment vous l'apprendre. C'est si délicat. Enfin tâchons.

Le colonel était aussi bon chrétien qu'il avait été bon soldat ; le commandant Berlière aussi. Mais ais! ils avaient... du respect humain.

Aux soirées pas plus qu'aux promenades, <sup>pas</sup> oncques un mot de religion n'était échangé. Systématiquement, ils écartaient toute question en ce sens.

Vignolle, n'entendant jamais Berlière articuler une pieuse syllabe, le prenait tout bonnement pour un effroyable impie, et se disait *in petto* : « Ce pauvre Berlière, est-ce malheureux

tout de même qu'il soit libre-penseur ! Un si brave homme ! » Le commandant raisonnait de même façon sur le compte du colonel, et tous deux, persuadés réciproquement qu'ils étaient des endurcis fieffés, se sentaient de jour en jour plus résolus à la dissimulation.

— ~~Tête bleue~~ ! S'il le savait ? pensait le colonel.

— ~~Nom d'une pipe~~ ! S'il allait l'apprendre ? [frémissait le commandant.

Pour cacher leur jeu, chaque semaine ils inventaient des ruses d'Apaches et se livraient à de véritables grandes manœuvres.

Et voyez quelle situation embarrassante.

Dans quelques jours, leur adorée Jeannette allait faire sa première communion.

Le colonel voulait à tout prix l'accompagner sa petite reine à la Table sainte, et l'excellent Berlière avait bien résolu d'en faire autant.

Mais comment s'y prendre ? Comment s'y prendre ?

\* \* \*

C'était un soir, un soir d'avril.

Devant un bon feu de bois, le colonel Vignolle chauffait rageusement ses « prussiens. » Il appelait ainsi, par mépris, une escouade de rhumatismes, occupés depuis 70 à le houspiller féroce-ment.

— ~~Mille millions de chassepots ! cent mille milliards de pipes et de...~~

A l'instant même la porte s'ouvrit.

— Bonsoir, mon grand papa !

Le vieux soldat avala la fin de sa terrible phrase ; ses traits se détendirent. Du coup, les assaillants étaient oubliés.)

— Bonsoir, ma petite Jeannette.

Vive comme un colibri, la fillette était accourue vers l'aieul. Un amour d'enfant, avec ses yeux bleus, deux pervenches ; sa bouche mutine, un œillet rose ; ses cheveux fins comme des fils de la Vierge, et son pas menu de souris.

Elle escalada les genoux du vieillard.

— Aïe ! aïe !

— C'est encore les méchants prussiens, dis !

— Oui, chérie ! mais c'est passé... maintenant

La tête blanche se pencha sur la tête blonde. Un gros baiser retentit. Ce baiser du soir, c'était le trésor du colonel...

Dix minutes plus tard, Jeanne avait quitté le salon, et le commandant Berlière était arrivé.

Une certaine contrainte, une gêne inaccoutumée glaçait les deux vétérans : ils ne jouèrent pas.

— Tu sais, général, impossible ce soir ! ma satanée goutte !...

— Colonel, j'allais justement t'en dire autant..., à cause de mes prussiens... surtout du genou gauche. Ah ! le caïman !...

Les pieds sur les chenets, ils demeurèrent silencieux, fumant avec une sorte de frénésie.

A coup sûr, le commandant et le colonel avaient quelque chose d'important à se communiquer. Deux ou trois fois, pour se donner du courage, ils avaient toussé, craché, gratté leur cuir chevelu. Mais voyez-vous, l'entrée en matière, l'entrée en matière... Ah ! c'est si difficile !

Le commandant ouvrit le feu.

— Alors... général, c'est dimanche prochain la... première communion de Jeannette ?

— Hum ! hum ! Oui, colonel !

Un silence interrompu seulement par les pfout, ~~pfout~~, affolés des deux bouffardes.

— Tu sais, général, hum ! hum ! Je crois que je m'enrhume. Je voudrais te donner... un conseil d'ami. Il ne faudrait pas que tu ailles à la... cérémonie de dimanche... Car tes prussiens... vois-tu ! la fraîcheur du matin, hum ! hum !

— Oui ! oui ! toi non plus, colonel ! hon ! hon ! car ta goutte... ta goutte...

— Oh ! tu sais... pour moi... je n'irai pas !

— Ni moi non plus !... hon ! hon ! hon ! certainement.

Nouveau silence.

Les deux grognards savouraient le succès de leur diplomatie.

— Il n'ira pas ! donc j'irai ! pensaient-ils avec jubilation.

S'ils avaient su !...

L'église flamboie de lumières, les odorantes spirales de l'encens s'enroulent autour des chandeliers d'or, l'orgue pleure un chant d'amour.

Vers la Table de l'Eucharistie, les jeunes communiantes se dirigent en longues files blanches.

Quelques parents les suivent.

Radieux comme un soleil, une petite sournoise de larme au coin de l'œil, le colonel Vignolle s'avance. Ociel ! à côté de lui... qui donc s'agenouille ?... le commandant Berlière !!!!???

Ils se sont aperçus, un stupide étonnement les écrase, puis ils comprennent..., une joie immense les inonde, et quand la blanche hostie est descendue en leurs vieilles poitrines, ils s'abîment dans une prière fervente, plus heureux qu'au soir de Solférino.

Quand, au sortir de la messe, ils se rencontrèrent, une grosse larme mouillait leur moustache. *San. Sicut*

Ils ne purent, à cause de l'émotion, échanger qu'un seul mot.

— Général !

— Colonel !

Ce fut tout ; mais, dans ces brèves syllabes, il y avait tout un poème.

Puis ils s'étreignirent les mains... longuement...

\* \* \*

...Maintenant, les deux vieillards ne sont plus de ce monde.

Si vous passez par la ville du Mans, faites donc un tour au cimetière. Au fond de l'allée Saint-Julien, vous verrez deux croix de marbre plantées l'une à côté de l'autre.

C'est là qu'ils dorment.

Ayant vécu longtemps ensemble, ils n'ont pas voulu se quitter dans la mort.

Si votre visite se fait un dimanche, vous apercevrez sans doute, tout contre l'entourage de fer doré, une jeune fille blonde agenouillée.

C'est la petite fée, la petite reine, Jeannette, qui chaque semaine vient prier pour les deux vieux grognards.

(Semaine du Mans.)

## INFORMATIONS

**Importantes conversions.**—Le *Freeman's Journal*, organe catholique de New-York, mentionne la conversion au catholicisme d'un clubman bien connue à New York et qui a longtemps été l'un des soutiens les plus zélés de l'Eglise épiscopaliennne. Il s'agit de M. D. Astor Kane, dont la femme, née Iselin, était déjà catholique.

Le vendredi, 26 mars, M. Kane, son beau-frère et l'un des beaux-frères de sa femme ont reçu le baptême sous condition dans la cathédrale de Saint-Patrice.

C'est dans un pèlerinage fait en Terre-Sainte, l'année dernière, en compagnie de Mme Kane et de Mme Iselin, que M. A. Kane a pris la résolution de quitter l'Eglise épiscopaliennne pour devenir catholique.

D'autre part, on annonce que le mouvement des conversions au catholicisme se poursuit en Angleterre. A la suite de la bulle de Léon XIII, déclarant nuls les ordres anglicans, plusieurs membres du clergé anglican, spécialement de la haute Eglise, se sont décidés à demander à l'Eglise catholique le véritable sacerdoce.

C'est ainsi que le Rév. Maturin, des PP. de Cowley, dont nous annonçons récemment l'éclatante conversion, a demandé à entrer dans le clergé catholique et a reçu la tonsure le 25 mars dernier.

Enfin le *Tablet* publie la note suivante :

« Nous apprenons que M. David Lloyd Thomas, qui a été reçu dans l'Eglise avec sa famille il y a quelques mois, a obtenue du Saint-Siège la permission d'être réordonné sous condition.

« M. Thomas avait été ordonné il y a quelques années par le Rév. F. G. Lee que l'on affirme avoir été valablement, bien que subrepticement, consacré évêque (par un évêque janséniste de Hollande) et s'être servi d'un pontifical catholique pour cette ordination. »

**Chine.** *Les missions catholiques.*—Le P. MacWeigh, missionnaire en Chine, et auteur d'un dictionnaire chinois très estimé, donne ces détails intéressants sur les missions de Chine :

« Quoique chaque ministre protestant reçoive 5000 francs, tandis que le missionnaire ne reçoit que 500 francs de la Propagande, nos missions sont bien plus florissantes. Ainsi, dans toute la Chine, il n'y a guère que vingt mille protestants contre

deux millions de catholiques. Le vicariat de Pékin compte à lui seul quarante-deux mille catholiques. C'est bien peu de chose, quand on pense qu'il y a en Chine environ trois cent vingt-deux millions d'habitants. Mais, à tout prendre, ce peuple est religieux.

« Tous croient à un Dieu unique, et les athées parmi eux sont inconnus. Les trois sectes religieuses qui se partagent le pays sont : le confucianisme, le bouddhisme et le taoïsme. La première est la religion d'Etat, mais l'empereur patronne les deux autres. Nous croyons que ce peuple se convertira quand les circonstances seront plus favorables. Actuellement, la persécution est toujours latente, et c'est la protection des puissances européennes qui est notre sauvegarde. »

---

### AVIS

---

**M**ESSIEURS les membres du clergé, ainsi que les communautés religieuses, sont priés de remarquer que M. F.-Ed. Meloche, peintre-décorateur, demeure maintenant au No 353, rue Saint-Denis.

---

### Actions de grâce

---

**A** saint Joseph et à saint Antoine de Padoue, pour une grâce obtenue. — Dame X, Sainte-Sophie.

A saint Joseph, pour une faveur obtenue. — Deux abonnés à la *Semaine religieuse*.

A la sainte Vierge, à saint Joseph et à sainte Anne, pour plusieurs faveurs privilégiées. — Une famille, Saint-Alphonse.

---

### AUX PRIÈRES

Sœur Mary-Anne Cullin, dite Saint-Joseph de Nazareth, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, de Montréal.

Fr. Eugène Larivière, des frères de la Charité, Sorel.

Mme Eloi Fontaine.

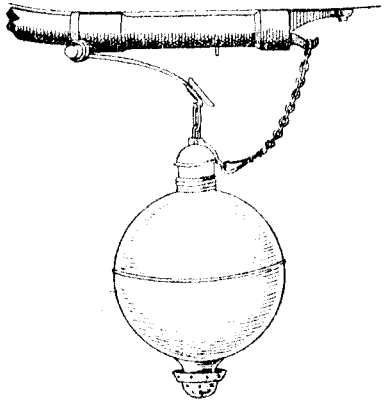
Rév. Père Paul Nadeau, Jésuite.

M. Léandre Thibaudeau, Sainte-Julienne.



# LES EXTINCTEURS DURAND

Les plus recommandés par les autorités compétentes.



L'extincteur, vignette No 1, représente le petit extincteur en verre, qu'une grande partie des communautés religieuses et plusieurs fabriques de la Province possèdent déjà, et qui a rendu des services signalés en plusieurs occasions. Il est très recommandé par le haut clergé, et toutes les églises, presbytères, collèges, couvents devraient en avoir un certain nombre. La vignette No 2 représente l'extincteur automatique et alarme à la fois. Cet extincteur est suspendu à la voûte, au centre d'un grand appartement, dans une cave, grenier, etc., etc., par un anneau fusible

**No 2 — Automatique et canon d'alarme.**  
**\$6.00 pièce, complet,**

qui fond à un degré de chaleur de 150, donne l'alarme par une détonation de cartouche et l'extincteur restant suspendu au bout de sa chaîne fait l'ouvrage d'extinction en tournant sur lui-même, lançant des jets de liquide chimique en tout sens, dessous, dessus, et chaque côté de lui sur un diamètre de 50 pieds. Cet extincteur est tout ce qu'il y a de plus nouveau. Nous attirons l'attention spéciale de Messieurs les curés, les marguilliers, et les directeurs des différents collèges, couvents, etc., etc.

**En vente que par nos agents voyageurs et à notre bureau.**

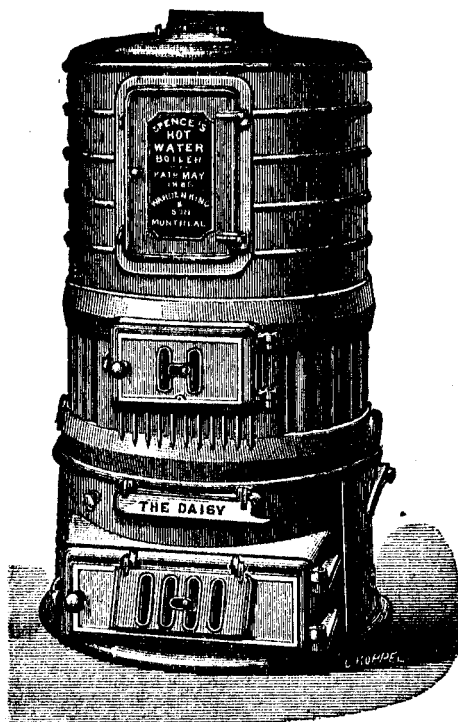


**No 1 — \$2.00 pièce.**

**AVIS IMPORTANT.**—La Compagnie d'assurance contre le feu la " St. Lawrence " de Montréal, dont les taux sont déjà de 15 % moins élevé que ceux des autres Compagnies, s'engage à faire de plus une réduction de 20 % à tout porteur de police d'assurance dans la susdite Compagnie qui sera muni d'un nombre suffisant d'extincteurs Durand.

**DOMINION FIRE EXTINGUISHER CO.**  
**7 RUE ST-PIERRE, MONTREAL**

# FOURNAISES A EAU CHAUDE



## “Daisy”

— DE —

### 12 GROSSEURS

### DIFFÉRENTES

POUR L'USAGE DES

Collèges, Couvents,

Eglises,

Ecoles publiques,

Edifices

— ET —

Résidences de toutes  
sortes.

**ASILE DES ALIÉNÉS.—(Hospice Saint-Jean de Dieu).**

**MM. WARDEN KING & SON,  
MONTRÉAL.**

Longue-Pointe, P. Q., 9 avril 1891.

MESSEURS, — Nous avons actuellement en service dans les bâtisses de l'asile de la Longue-Pointe, quatorze de vos fournaises à eau chaude “DAISY” No 8.

Durant l'hiver dernier, qui fut long et rigoureux, elles nous ont fait un bon service, étant économiques et faciles à diriger. Durant les vingt années passées nous nous sommes servis de différentes fournaises, et nous n'hésitons pas en disant qu'aucune ne nous ont donné la satisfaction et les résultats que nous avons eus avec la fournaise “DAISY”; aussi la recommandons-nous en toute confiance aux personnes qui auraient besoin de fournaises à eau chaude, soit pour grandes ou petites bâtisses.

Votre dévouée,

SR THÉRÈSE DE JÉSUS,  
Supérieure provinciale.

**Demandez nos catalogues.**

## WARDEN KING & SON

637, rue Craig, Montréal

# NAPOLEON BOURASSA

S'OCCUPE AUJOURD'HU

D'Architecture religieuse, Plans d'églises, de Chapelles, etc.

Residence : No. 3, RUE DU PALAIS

**SAINT-HYACINTHE**

NOTA. — Tout projet de ce genre qu'on voudrait lui confier, devrait lui être soumis au moins six mois avant sa mise à l'œuvre.

---

## JAS. WALKER & CIE

MARCHANDS EN FERRONNERIE

236 et 243 Rue St-JACQUES et 543 Rue CRAIG

**MONTREAL**

Possèdent fournitures pour constructeurs, meubliers et bourreurs.

Une attention spéciale est donnée aux commandes du clergé.

120 — TELEPHONE BELL. — 1127

---



# MAURICE PERRAULT

**ARCHITECTE**


97 RUE ST-JACQUES

Banque du Peuple

Telephone 696.

MONTREAL. Can.

Spécialité : Edifices religieux et publics.



# AUX MESSIEURS DU CLERGE VIN DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de Sicile et d'Espagne, de nos Vins de Messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi Huile d'Olive pour lampe de sanctuaire ainsi que Clerges approuvés.

**HUDON, HEBERT & CIE**, Importateurs de Vins et Liqueurs en Gros  
41 RUE ST-SULPICE ET 22 RUE DEBRESOLLES MONTREAL

## B. E. MCGALE PHARMACIEN 2123 RUE NOTRE-DAME

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.  
" 5 " à 6 " "  
" 8.30 " à 9.30 " "

MONTREAL

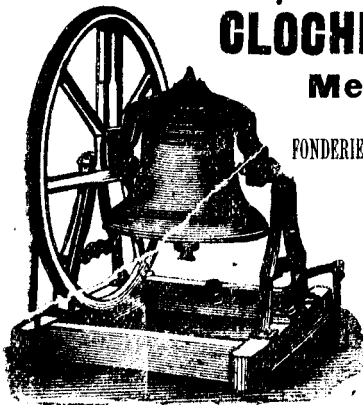
## VIGNOBLES CANADIENS Comté d'Essex, Ontario

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

**ERNEST GIRARDOT & CIE**, Propriétaires  
SANDWICH, Ont.

Nos vins sont aussi en vente chez MM. P. J. MONTREUIL, Lévis, P. Q. et L. J. TREMPE, Sorel, P. Q.



## CLOCHES POUR EGLISES

**Mears & Stainbank**

Etablis en 1570

PONDERIE DE CLOCHES DE WHITECHAPEL, (LONDRES ANG.)

**Meneely & Cie**

Etablis en 1826

WEST TROY, N. Y.

**HUGH RUSSEL**

AGENT

185 rue ST-JACQUES

Temple Building, MONTREAL

Des cloches avec inscriptions commémoratives conserveraient convenablement le souvenir des Noces de Diamant de Sa Majesté la Reine.

# COUTLEE FRERES — MARCHANDS - TAILLEURS

A l'Enseigne du Gros Coq Doré,

**1516, RUE NOTRE-DAME**

Coin de la rue Claude, près du Marché Bonsecours, **MONTREAL**

Hardes faites dans les derniers goûts. Habilllements faits à ordre en dix heures d'avis.

Les départements de Chapeaux, Valises, Chaussures et Merceries, sont au complet et méritent l'attention des acheteurs.

G. A. FLAGEOL, Tailleur. GEORGES COUTLEE, Prop.  
N. BERTHIAUME, Gérant.

## F. ED. MELOCHE

Professeur à l'Ecole des Arts de Montréal

Médaille à l'Exposition de Chicago, (1898)

**DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS**

ARCHITECTURE — PEINTURE

*References : Au-delà de cinquante églises et chapelles décorées depuis 1880, dans toutes les parties du Dominion ; entre autres : Les église de N.-D. de Bonsecours, Ste-Cunégonde et St-Vincent de Paul à Montréal ; celles de Ste-Marie de la Beauce, St-Jean, P. Q., Winipeg, Tignish, I.P.E., St-Philippe d'Argenteuil, des Jésuites à Québec, St-Albans, E. U. La cathédrale de Pembroke, le tableau de la cathédrale de Valleyfield, la chapelle du couvent du Saull-au-Récollet.*

TELEPHONE BELL 6478 Plans, Devis, Estimes et Expertises.

Domicile et Ateliers : No 184 rue Berri, Montréal

## JOS HUSEREAU

**PLOMBIER, FERBLANTIER**

Poseur d'Appareils à Eau Chaud, de, Couvertures, Etc

No 46, rue Ste-Marguerite, Montréal;

## CHARLES A. BRIGGS

**CHAPELIER et MANCHONNIER**

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc.;

**2097 RUE NOTRE-DAME.**

## PHOENIX DE LONDRES

**CIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE;**

Fondée en 1782. Succursale Canadienne établie en 1804.

Réclamations payées pour dommages résultant de l'incendie depuis l'établissement de la Compagnie : Plus de \$100,000,000.

Bureau Principal ; No. 35, rue St-François-Xavier Montréal.  
PATERSON & SON, Agents Généraux

SIMÉON MONDOU,

G. A. RAYMOND & CIE,

} Agents de la Section Française.

# LA ROYALE

# OIE D'ASSURANCE

Actif \$30,000.00

Wm. TATLEY, agent général

M. HURTUBISE et A. ST-CYR, agents du département français

Bureau principal: Coin de la Place d'Armes et de la rue Notre-Dame

## O. DEGOISE

### ENTREPRENEUR

### BRIQUETEUR

28 rue MONTANA

M. O. DEGOISE se charge d'exécuter promptement tout travail en briques et en ciment à des prix modérés.

Tel. Bell 7183

# Vins de Messe !

NOUS OFFRONS A MESSIEURS LES MEMBRES DU CLERGE

Un assortiment complet de

## VEILLEUSES, HUILE OLIVE pour Sanctuaire

### VINS DE MESSE de Qualité Supérieure.

Nous ne demandons qu'un essai. Ecrivez pour prix et échantillons

LAPORTE, MARTIN & CIE, No 72 à 78, rue St-Pierre, - Montréal

ÉPICIERES EN GROS

TELEPHONE BELL 3040

TELEPHONE DES MARCHANDS 704.

## F. LEFEBVRE & CIE

### Peintres-Décorateurs

MAISONS ET ENSEIGNES

Coloriage, Imitation et Tapissage. Lincrusta Walton une spécialiste

103 RUE MANSFIELD, MONTREAL

Nous avons décoré un grand nombre d'églises, parmi lesquelles : l'église de la Nativité, Hochelaga, St-Antoine, St-Gabriel, Lachine, la chapelle du séminaire de philosophie à Montréal etc., etc.

Téléphone Bell 1624.

Téléphone des Marchands 324.

## O. CAUCHON

### ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE FERRONNERIES

324 RUE ST-LAURENT, MONTREAL

Peinture, Huile, Vitres, etc. Grand assortissement de tapisserie de tous genres et de tous prix, depuis 3 cts en montant. Lampes de toutes sortes, les bulles de charbon, etc.

O. CAUCHON entreprend les ouvrages en Peinture, Décorations, Blanchissage, Tapissage, Imitation, Etc.

Toute commande que l'on voudra bien lui accorder, tant à la ville qu'en dehors de la ville, sera exécutée dans les derniers goûts, et à des prix très

Une visite est sollicitée

# VICTOR THÉRIAULT

## Entrepreneur de Pompes Funébres

TOUJOURS EN MAINS :

UN GRAND ASSORTIMENT DE CORBILLARDS

A vendre à des conditions très faciles.

16 $\frac{1}{2}$  ET 18 RUE ST-URBAIN, MONTREAL

Téléphone 1399.

Spécialité, embaumer.



## A. MONGEAU

.. Horloger ..

BIJOUTIER, OPTICIEN

Et Graveur Général

42, RUE ST-LAUREN1

Entre les rues Craig et Vitre

MONTREAL

## A. PALASCIO MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour menuisiers, Charpentiers, Meubliers, etc., une spécialité.

390 RUE ST-JACQUES, 390.

“ AU BON MARCHE ”

## MAISON ALPHONSE VALIQUETTE

IMPORTATEUR DE

(Etabli en 1870)

Marchandises Françaises Anglaises et Américaines,  
Tapis et Fournitures de Maison.

Specialites : PRELARTS, 4, 6 et 8 verges de large

Prix spéciaux pour Couvents, Collèges et Communautés religieuses.

1883 et 1885 RUE NOTRE-DAME - MONTREAL

## N. SIMONEAU ELECTRICIEN

— PRATIQUE

Bureau : 2151 rue Notre-Dame - Montreal

Longue expérience dans la manufacture et le posage d'appareils électriques, réparations et ouvrages neufs de tout genre. Appareils électriques toujours en mains. Spécialité pour le posage de fil pour la lumière électrique.

☛ Référence Archevêché de Montréal.

TELEPHONE BELL 1275

# CHS DESJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

FABRICANTS ET IMPORTATEURS DE

## Chapeaux Romains

En Peluches françaises, en Soie, en Cachemire et en Feutre.

AUSSI :

Nous avons constamment en main un assortiment très complet de **Pardessus en caoutchouc**, importé spécialement pour Messieurs du Clergé.

Nous sollicitons respectueusement une visite.

# CHS DESJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

## J. B. LASNIER & FILS

FABRICANTS DE

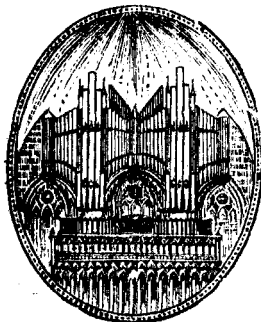
### Cierges de toutes dimensions

Fournisseurs de l'archevêché de Montréal et des principales maisons religieuses de la Province.

Importateurs des VINS de MESSE de SICILE d'ESPAGNE et d'ALGERIE

Tiennent comme spécialité L'HUILE D'OLIVE, les THES, les CAFES des MEILLEURS CRUS.

Adressez à J. B. LASNIER & FILS, Montréal ou Lévis



MAISON FONDÉE EN 1879.

## CASAVANT FRERES

### Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P. Q.

*Orgues à Transmission Electrique, Pneumatique ou Tubulaire, Soufflerie Electrique et Hydraulique.*

REFERENCES : Orgues de N. D. de Montréal, (le plus grand du Canada), Cathédrale de Montréal, Cathédrale d'Ottawa, Cathédrale de St-Hyacinthe, N.D. de St-Hyacinthe, St-Joseph d'Ottawa, St-Patrice, Montréal, St-Anne de Beauport.

Orgues d'occasion à vendre à bonne composition.